

Conseil d'arrondissement du lundi 21 mars 2011

Vœu déposé par Marie-Claire CARRERE-GEE et les élu(e)s du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre relatif à l'avenir du Conservatoire Darius Milhaud. (Rejeté)

Les pouvoirs publics accompagnent – et se doivent d'accompagner – la création, l'éveil et la formation culturels, ainsi que la pratique des arts, et notamment de la musique.

Avec un budget 2011 de 7,5 Md€ (+154 M€ par rapport à 2010 ; + 2,1%), l'Etat affirme et consolide son soutien à la culture, malgré une conjoncture économique aussi difficile qu'inédite et un budget prioritairement mis à contribution pour endiguer les effets de la crise et protéger les Français.

La Ville de Paris consacre, pour sa part, 4% de ses dépenses d'investissement à la culture (soit environ 66 M€). Or, au-delà des discours et des réalisations médiatisées plus ou moins heureuses, la Ville ne répond pas aux besoins et enjeux de proximité, du moins dans le 14^{ème} arrondissement.

Le Conservatoire Darius Milhaud est un douloureux exemple de cette inertie municipale.

Cette structure, qui accueille 1200 élèves pour une capacité de 900, s'avère trop exiguë, peu fonctionnelle et mal adaptée à l'enseignement et à la production artistique. Depuis 10 ans et malgré les engagements électoraux de la majorité, rien n'a été entrepris pour remédier durablement et sérieusement à cet état de fait. Pire, les seules mesures prises furent bancales et provocatrices, comme l'annexion du 40 rue Boulard, au détriment d'un cours de sculpture réputé.

Il est à la fois surprenant et incompréhensible que la première collectivité locale de France et l'une des grandes capitales mondiales de la Culture ne veuille ni ne sache résoudre un problème qui se pose pourtant en termes simples : trouver le correct dimensionnement d'une structure municipale en vue de rendre un service public municipal aux jeunes parisiennes et parisiens.

Aussi le Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre émet-il le vœu que :

- le maire d'arrondissement fasse de ce sujet une priorité municipale afin d'aboutir sans délai désormais ;

- le projet (et les solutions assurant la continuité de service : déménagement temporaire...) implique étroitement les équipes du Conservatoire, les représentants des usagers (parents d'élèves, élèves...), les riverains et les acteurs de la vie culturelle.

Le Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre considère que le maire et la majorité municipale du 14^{ème}, l'un des plus grands arrondissements de Paris, représentés dans un Conseil de Paris et soutenant un Maire de Paris de la même couleur politique, disposent de tous les moyens politiques pour parvenir rapidement à un résultat, attendu depuis des années par les habitants du 14^{ème} arrondissement.

Conseil d'arrondissement du lundi 21 mars 2011

Vœu déposé par Pascal CHERKI et Danièle POURTAUD relatif au Conservatoire Darius Milhaud. (Voté)

Notre conservatoire municipal d'arrondissement permet chaque année à plus de 1200 élèves d'accéder aux cours de musique, de danse et d'art dramatique, ce qui le place en seconde position de l'ensemble des conservatoires parisiens.

Toutefois, les élèves et les professeurs du conservatoire souffrent de locaux inadaptés à l'enseignement artistique. Cette situation provoque une inquiétude légitime des enseignants et des parents d'élèves.

Un temps envisagé sur le site actuel du conservatoire, l'agrandissement du conservatoire n'a pu se réaliser en raison de contraintes techniques et architecturales.

Aussi, la mairie du 14^e a tenu à améliorer les locaux du conservatoire actuel, en réalisant des travaux sur le site principal et en créant une annexe au 40, rue Boulard, dotant ainsi le conservatoire de deux bureaux, de quatre salles de cours et de deux salles pour l'art dramatique.

Ces investissements constituent un premier pas en permettant une amélioration de la pratique musicale pour les élèves du conservatoire, à court terme.

Cependant, la construction d'un nouveau conservatoire dans le 14^e arrondissement est indispensable à moyen terme. Celle-ci nécessite une surface d'au moins 3000 m² utiles.

Aussi, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris lance les études nécessaires pour déterminer la localisation du futur conservatoire du 14^e arrondissement.

.....

Conseil de Paris du mardi 29 mars 2011

Vœu présenté par l'exécutif du Conseil de Paris et voté

(Présentation seulement de la conclusion du vœu parce que les attendus sont les mêmes que le vœu de la majorité du Conseil d'arrondissement du 14^{ème} ci-dessus)

"... Le Conseil de Paris, sur proposition de l'exécutif, émet le vœu que la Ville de Paris lance les études nécessaires pour évaluer précisément les besoins en matière d'enseignement artistique dans le 14^{ème} arrondissement et rechercher un éventuel nouveau site d'implantation pour le conservatoire, tout en tenant compte des autres priorités qui seront identifiées à l'échelle du territoire parisien".